

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1853

25 juillet 2012

SOMMAIRE

3V Participations Luxembourg S.A.	88936	DSV Holding AG	88932
Aberdeen Germany S S.à r.l.	88923	e-coloMe S.A.	88937
Aberdeen Shopping 1 S.à r.l.	88938	exceet Group SE	88937
Acorn (Luxco) 1	88938	Firebird Mongol Holdings A S.à r.l.	88912
Adria Cable S.à r.l.	88939	Fir en nohaltege Bësch	88925
Affiliated Computer Services Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	88940	Flatroom S.à r.l.	88916
Amadecin S.à r.l.	88939	Health Prevention Management S.A.	88915
Ambra S.A.	88917	Hudson Euro Co. S.à.r.l.	88944
Ambra S.A.	88928	I.F.P.S. International Fall Protection Sys- tems s.à r.l.	88944
A. Menarini Participations Internationales S.A.	88938	Intelsat Global Subsidiary S.A.	88918
A. Menarini Real Estate Luxembourg S.A.	88937	Mars Propco 37 S.à r.l.	88898
A.N. International 2 S.à.r.l.	88938	Match Centre S.A.	88911
Areion Fund	88910	PFCEE Soparfi A S.à r.l.	88921
Ares Capital Europe (Luxembourg) S.à r.l.	88943	Prodilux S.à r.l.	88924
Arge S.A.	88929	Quadrat Holding 3 SCA	88907
Armeos S.A.	88939	Stema Lux Sàrl	88924
Asconia S.à r.l.	88943	Tanael S.à r.l.	88940
Astra Sicav - SIF	88944	TCP Lux Eurinvest S.à r.l.	88918
Avicenne Invest S.A.	88915	Team 31	88910
AXA Redilion ManagementCo 2 S.C.A. ..	88929	UP Investmentfund-FIS	88910
Bormioli Rocco International S.A.	88939	Valeant Pharmaceuticals Luxembourg S.à r.l.	88911
Cajas Españolas De Ahorros II Sicav	88912	Verbena Finance S.à r.l.	88944
Centralis Group S.A.	88923	Virida Holding II S.A.	88915
Codic Development	88942	Wasteholdco 2 S.à r.l.	88920
Cofra Investments S.à r.l.	88924	Workday S.à r.l.	88920
Débosselage Jos Mailliet s.à r.l.	88943	Zellam S.A.	88921

Mars Propco 37 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.332.925,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 122.333.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-third day of the month of May,
Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
there appeared:

Arminius Peel (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of EUR 12,500, with registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 141.904,

hereby represented by Me Quentin Hubeau, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal dated 22 May 2012, which, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for purpose of registration;

Arminius Moat (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of EUR 12,500, with registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 139.532,

hereby represented by Me Quentin Hubeau, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal dated 22 May 2012, which, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for purpose of registration;

KUCERA Beteiligungen Holding GmbH, a private limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) established under the laws of Germany, with registered office at 12, Friedensplatz, D-64283 Darmstadt, Germany, and registered with the Amtsgericht of Darmstadt under number HRB 87991,

hereby represented by Me Quentin Hubeau, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal dated 22 May 2012, which, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for purpose of registration;

(hereafter, the "Shareholders").

The Shareholders are all the shareholders of Mars Propco 37 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of seven million three hundred thirty two thousand nine hundred twenty five Euros (EUR 7,332,925), incorporated on 24 November 2006 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 103 of 2 February 2007 and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 122.333. The articles of incorporation of the Company were amended several times and the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 12 May 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2414 of 7 October 2011 (the "Company").

The appearing parties, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following Agenda:

Agenda

1. To fully restate and amend the articles of incorporation of the Company, without however amending the corporate object clause.

2. Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to document the following sole resolution:

Sole resolution

The Shareholders resolved to fully restate the articles of association of the Company, without however amending the corporate object clause, which shall from now on read as follows:

Chapter 1. Form, Corporate denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby formed a private limited liability company {société à responsabilité limitée}, which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (hereafter, the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter, the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter, the "Articles").

The Company is initially composed of several shareholders, whose number may not exceed forty (40) shareholders, notably as a result of a transfer of shares or the issue of new shares. The Company may however at any time be composed of a single shareholder, notably as a result of a transfer of shares.

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose and may invest directly or indirectly in real estate, in intellectual property rights, or in any other movable or immovable property of any kind.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The corporate name of the Company is "Mars Propco 37 S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholder(s) whose adoption is subject to the quorum and majority requirements for an amendment of the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality of Schuttrange by a resolution of the manager(s) or by a resolution of the board of managers, as the case may be.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

In the event that, in the view of the manager(s) or the board of managers, as the case may be, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Law. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager(s) or the board of managers, as the case may be.

Chapter 2. Capital, Shares

Art. 6. The share capital of the Company is set at seven million three hundred thirty-two thousand nine hundred twenty-five Euros (EUR 7,332,925) represented by two hundred ninety-three thousand three hundred seventeen (293,317) shares. Each issued share has a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) and is fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by the Law or any contractual arrangement entered into between the shareholders.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Each share entitles to one (1) vote, subject to the limitations imposed by the Law. Towards the Company, the Company's shares are indivisible and only one (1) owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 8. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares may be freely transferred amongst such shareholders. Save as otherwise provided by the Law, the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital, without prejudice to the provisions of the law of 5 August 2005 on financial collateral arrangements, as amended.

The Company may acquire its own shares in view of and subject to their immediate cancellation, without prejudice to the provisions of the law of 5 August 2005 on financial collateral arrangements, as amended.

Art. 9. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency, bankruptcy, winding-up or dissolution of the single shareholder or of any shareholders.

Chapter 3. Managers, Statutory auditors

Art. 10. The Company is managed by one (1) or two (2) manager(s), acting jointly. If three (3) or more managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders.

The manager(s) or the board of managers, as the case may be, will be elected by the shareholder(s) who will determine their number and the term of their office. He (they) will hold their office until their successors are elected. He (they) are re-eligible and he (they) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the shareholder(s).

The board of managers (if any) may elect a chairman among its members.

The board of managers may also elect a secretary, who need not be a manager or a shareholder of the Company, and who will be responsible for keeping the minutes of the relevant meeting of the board of managers.

The meetings of the board of managers are convened by the chairman or by any two (2) managers. A written notice shall be sent to all managers by any means of communication allowing for the transmission of a written text at least twenty four (24) hours prior to the date of the meeting of the board of managers, unless a shorter notice period has been agreed upon by all the managers. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. If all the managers are present or represented at the meeting, they may waive all convening requirements and formalities.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by telegram, email or telefax another manager as his proxy. Any manager may participate in a meeting by means of telephone or video conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any two managers or by the chairman and the secretary (if any). Extracts of the minutes can also be delivered to third parties dealing with the Company and certified either by any two (2) managers or by the chairman and the secretary (if any). These minutes and extracts and all factual declarations contained therein shall be conclusive evidence towards the Company and any interested person that the resolutions have been duly taken at a meeting of the board of managers validly held.

In case of urgency, resolutions in writing may be taken by the members of the board of managers, provided that those resolutions are signed by all managers, in which case they shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers and the date of such resolutions shall be the one referred to in the resolutions or the one opposite the last signature, as the case may be. The resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and signed by the managers.

The manager(s) or the board of managers, as the case may be, may sub-delegate special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The manager(s) or the board of managers, as the case may be, is (are) vested with the broadest powers to perform or approve all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the manager(s) or the board of managers, as the case may be.

In dealing with third parties, the Company shall be bound by the single signature of any manager or by the single signature of any person to whom such signatory power has been delegated, but only within the limits of such power.

Art. 11. The manager(s) or the board of managers, as the case may be assumes, by reason of his/its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/it in the name of the Company. Any such manager(s) or the board of managers, as the case may be, is only liable for the performance of its duties.

Art. 12. If any of the managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager shall disclose such personal interest to the other manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole manager, it suffices that the transactions between the Company and its manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the manager(s) or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 13. Except where according to the Law, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books

and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one (1) or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Law, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter 4. General meeting of shareholders

Art. 14. The shareholders shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles and the Law. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 15. The annual general meeting of shareholders, which must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on 25 April at 5.15 p.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one (1) or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad (but outside of Germany) if, in the judgment of the manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 17. Unless there is only one (1) single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles or the Law, by the manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the share capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 18. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 19. Any general meeting of shareholders shall be presided over by a chairman or by a person designated by the manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the shareholders attending the general meeting of shareholders.

The chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 20. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment of the Articles, as the case may be, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the share capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles or the Law, for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment of the Articles, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the share capital.

Art. 21. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary of the meeting and the scrutineer of the meeting and may be signed by shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole manager or by any two (2) managers acting jointly if more than one (1) manager has been appointed.

Chapter 5. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 22. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 23. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager(s) or the board of managers, as the case may be, prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 24. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

After allocation to the legal reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions, unless otherwise provided in the Articles or any contractual arrangement to which the shareholders are a party.

Notwithstanding the foregoing, the manager(s) or the board of managers, as the case may be, may in particular decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

Chapter 6. Liquidation, Final provisions

Art. 25. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and the majority rules set by the Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of the Articles.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the manager(s) or such other person (who may be a physical person or a legal entity, including a shareholder) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Art. 26. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 1,600.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by the French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

This document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

Arminius Peel (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social de EUR 12.500, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach,

Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 141.904,

représentée par Me Quentin HUBEAU, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, datée du 22 mai 2012, laquelle, signée ne varietur, par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui;

Arminius Moat (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social de EUR 12.500, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 139.532,

représentée par Me Quentin HUBEAU, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, datée du 22 mai 2012, laquelle, signée ne varietur, par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui;

KUCERA Beteiligungen Holding GmbH, une société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) établie sous les lois de l'Allemagne ayant son siège social au 12, Friedensplatz, D-64283 Darmstadt, Allemagne et immatriculé auprès du Amtsgericht de Darmstadt sous le numéro HRB 87991,

représentée par Me Quentin HUBEAU, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, datée du 22 mai 2012, laquelle, signée ne varietur, par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui,

(ci-après, les "Associés").

Les Associés sont les associés de Mars Propco 37 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de sept million trois cent trente-deux mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 7.332.925), constituée le 24 novembre 2006 suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 103 du 2 février 2007 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.333. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises, et ce pour la dernière fois le 12 mai 2011 par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations le 7 octobre 2011, numéro 2414 (ci-après, la "Société").

Les parties comparantes, reconnaissant avoir été entièrement informées des résolutions à prendre sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Refonte intégrale des statuts de la Société, sans modification de l'objet social.
2. Divers.

ont requis le notaire instrumentant de documenter la résolution unique suivante:

Résolution unique

Les Associés ont décidé de la refonte intégrale des statuts de la Société, sans modification de l'objet social de la Société, qui auront dorénavant la teneur suivante:

Chapitre 1^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (ci-après, la "Société"), et en particulier par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les "Statuts").

La Société comporte initialement plusieurs associés, dont le nombre ne peut pas excéder la limite de quarante (40) associés, notamment suite au transfert de parts sociales ou à l'émission de nouvelles parts sociales. La Société peut cependant, à toute époque, ne comporter qu'un seul associé, par suite de cessions de parts sociales.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi qu'auprès d'autres entités commerciales, l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou autrement d'actions, obligations, titres obligataires et autres instruments financiers, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des participations dans d'autres sociétés et exercer son activité à travers ses filiales au Luxembourg au à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à travers des placements privés à l'émission d'obligations et autres titres de créance.

D'une manière générale, la Société pourra octroyer assistance (au moyen de prêts, avances, garanties ou sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises, dans lesquelles la Société a des participations ou qui font partie intégrante du groupe des sociétés auquel la Société appartient (y inclus vers le haut ou horizontalement), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Finalement, la Société peut accomplir toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération, en relation directe ou indirecte avec le champ d'application de son objet, afin de faciliter l'accomplissement de celui-ci et peut investir directement ou indirectement sur le marché de l'immobilier, dans les droits de propriété intellectuelle ou dans toute autre propriété mobilière ou immobilière de toute sorte.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société adopte la dénomination "Mars Propco 37 S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution du ou des associés délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la commune de Schuttrange par décision du ou des gérants ou, selon le cas, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Si le ou les gérants ou, selon le cas, le conseil de gérance estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se produisent ou sont imminents et qui compromettraient l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la Loi. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le ou les gérants (s) ou, selon le cas, le conseil de gérance.

Chapitre 2. Capital, Parts sociales

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à sept million trois cent trente-deux mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 7.332.925) représenté par deux cent quatre-vingt-treize mille trois cent dix-sept (293.317) parts sociales. Chaque part sociale a une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) et est entièrement libérée.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts ou dans la Loi ou tout autre accord contractuel conclu entre les associés.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat de parts sociales que la Société rachèterait à ses associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux associés, ou pour affecter ces fonds à la réserve légale.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à un (1) vote, soumis aux limitations imposées par la Loi. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un (1) seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement cessibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Sauf dispositions contraires dans la Loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'accord des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social, sans préjudice quant aux dispositions de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garanties financières, telle que modifiée.

La Société peut racheter ses propres parts sociales en vue et à condition de les annuler immédiatement, sans préjudice aux dispositions de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garanties financières, telle que modifiée.

Art. 9. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité, de la faillite ou de la dissolution de l'associé unique ou de l'un quelconque des associés.

Chapitre 3. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 10. La Société est gérée par un (1) ou deux (2) gérants, agissant conjointement. Si trois (3) ou plus de trois gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le ou les gérants ne doivent pas obligatoirement être des associés.

Le ou les gérants ou, selon le cas, le conseil de gérance seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif.

Le conseil de gérance (s'il y en a) peut élire un président parmi ses membres. Le conseil de gérance peut également élire un secrétaire, qui n'a besoin d'être ni gérant ni associé de la Société et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou par deux (2) gérants. Une convocation écrite est envoyée à tous les gérants par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date de la réunion du conseil de gérance, à moins qu'un délai de convocation plus court n'ait été décidé par tous les gérants. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du

jour et une indication des affaires à traiter. Si tous les gérants sont présents ou représentés à la réunion, ils peuvent par ailleurs également renoncer aux conditions et formalités de convocation.

Chaque gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance en mandatant un autre gérant par écrit, par télégramme, courriel ou télécopie. Chaque gérant peut participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'un avec l'autre. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion. Une réunion tenue par ces moyens est réputée être tenue au siège social de la Société.

Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par deux (2) gérants ou par le président et le secrétaire (s'il y en a). Des extraits des procès-verbaux peuvent également être délivrés à des tiers en relation d'affaires avec la Société et certifiés soit par deux (2) gérants soit par le président et le secrétaire (s'il y en a). Ces procès-verbaux et extraits ainsi que toutes les déclarations factuelles qu'ils contiennent sont réputées prouver, à l'égard de la Société et de tout tiers intéressé, que les résolutions ont été dûment prises à une réunion du conseil de gérance valablement tenue.

En cas d'urgence, une résolution écrite, approuvée et signée par tous les membres du conseil de gérance, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil de gérance. La date de cette résolution est celle figurant sur l'écrit en question ou, selon le cas, celle figurant en face de la dernière signature sur ledit écrit. Une telle décision peut être consignée dans un (1) ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu signés chacun par un (1) ou plusieurs gérants.

Le ou les gérants ou, selon le cas, le conseil de gérance peuvent subdéléguer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de leur choix.

Le ou les gérants ou, selon le cas, le conseil de gérance ont les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par les Statuts ou par la Loi aux associés relèvent de la compétence du ou des gérants ou, selon le cas, du conseil de gérance.

A l'égard des tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle de l'un des gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir de la signature aura été délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Le ou les gérant(s) ou, selon le cas, le conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Chaque gérant ou membre du conseil de gérance est uniquement responsable de ses devoirs à l'égard de la Société.

Art. 12. Au cas où un des gérants aurait ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, il devra en aviser les autres gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette transaction.

Dans l'hypothèse d'un gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales de marché et (M) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou un fondé de pouvoirs de la Société ait un intérêt personnel dans telle autre société ou entreprise, ou en est gérant, associé, membre, actionnaire, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relation d'affaires, ne devra pas être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise.

Art. 13. Sauf lorsque, conformément à la Loi, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un (1) ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Les commissaires ou réviseurs d'entreprises agréés seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par disposition de la Loi, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre 4. Assemblée générale des associés

Art. 14. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et par la Loi. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra le 25 avril à 17.15 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par le ou les gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption des résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger (mais à l'extérieur de l'Allemagne) chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le ou les gérants, le requièrent.

Art. 17. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales des associés, conformément aux conditions fixées par les Statuts et la Loi, sur convocation du ou des gérants, subsidiairement, du ou des commissaires (le cas échéant), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale, ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 18. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Tout associé peut prendre part aux assemblées générales des associés en désignant par écrit, pouvant être transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, associé ou non.

Art. 19. Chaque assemblée générale des associés est présidée par un président ou par une personne désignée par le ou les gérants ou, dans l'absence d'une telle désignation, par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés désigne un (1) secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les associés présents à l'assemblée générale des associés.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 20. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou à la Loi, en vue de la modification des Statuts de la Société ou de vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 21. Les procès-verbaux des assemblées générales des associés sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales des associés à produire en justice ou ailleurs peuvent être signés par le gérant unique ou par deux (2) gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un gérant aura été nommé.

Chapitre 5. Année sociale, Comptes, Distributions de profits

Art. 22. L'année sociale commence le premier janvier et se termine au trente et un décembre de chaque année.

Art. 23. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le ou les gérants ou, selon le cas, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance dudit inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 24. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Après affectation à la réserve légale, l'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuâmes ou les primes d'émission, à l'associé unique ou aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions, sauf stipulation contraire dans les Statuts ou dans tout arrangement contractuel auquel les associés sont partie.

Nonobstant les stipulations qui précèdent, le ou les gérants ou, selon le cas, le conseil de peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le ou les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuâmes, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale.

Chapitre 6. Liquidation, Dispositions finales

Art. 25. La Société peut être dissoute par une résolution de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les Statuts ou par la Loi pour toute modification de Statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du ou des gérants ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou morale y compris un associé), nommé par l'associé unique ou les associés, qui déterminent leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le boni de liquidation sera distribué à l'associé unique ou aux associés de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles de distribution de dividendes.

Art. 26. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à EUR 1.600.

Dont acte, fait et passé au Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signés avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Q. Hubeau et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 mai 2012. LAC/2012/24685. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2012.

Référence de publication: 2012076336/533.

(120108506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

Quadrat Holding 3 SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 165.549.

In the year two thousand and twelve, on the twelfth of June.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Quadrat Holding 3 SCA", a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 165.549, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 20 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 7 February 2012 (number 330, page 15794). The articles of incorporation of the Company have not been amended until now.

The meeting is presided by Me Christèle PIERRE-ALEXANDRE, avocat, residing in Luxembourg, who appoints as secretary Mr Michaël KITAI, avocat, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Michaël KITAI, prenamed.

I.- The names of the shareholders, present or represented at the meeting, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list and proxies, signed *ne varietur* by the appearing persons and the notary, shall remain annexed to the present deed to be registered with it.

II.- It appears from the attendance list, that all the shares representing the whole share capital of the Company, are represented at this meeting. All the shareholders declare having been informed of the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1.- Dissolution and liquidation of the Company;
- 2.- Appointment of the liquidator;
- 3.- Determination of the powers and compensations of the liquidator.

After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The general meeting of shareholders decides to dissolve and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

Second resolution

The general meeting of shareholders decides pursuant to article 14 of the articles of incorporation of the Company to appoint as liquidator of the Company, Mr Dominique LE GAL, Managing Director, born in Savigny-Sur-Orge, France, on December 9, 1971, professionally residing at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, represented at the meeting and which declares to accept that mandate.

Third resolution

The general meeting of shareholders decides that the liquidator shall receive the powers as determined hereafter.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the shareholders in cash or in kind to its willingness in the proportion of their participation in the capital or in any other proportion which the shareholders approve.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

WHEREOF, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, first names, civil status and residences, said appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille douze, le douze juin.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de «Quadrat Holding 3 SCA», une société en commandite par actions constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.549, constituée suivant un acte notarié reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 7 février 2012 (numéro 330, page 15794). Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Maître Christèle PIERRE-ALEXANDRE, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Maître Michaël KITAI, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Michaël KITAI, prénommé.

I.- Les associés présents ou représentés à l'assemblée générale, les procurations des associés représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signées ne varient par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Il ressort de la liste de présence que les actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée. Tous les associés déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncent à toutes les exigences de convocation et à toutes les formalités. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1.- Dissolution et liquidation de la Société;

2.- Nomination de liquidateur;

3.- Détermination des pouvoirs et de la rémunération du liquidateur.

Après délibération, les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation en date du présent acte.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide conformément à l'article 14 des statuts de la Société de nommer en tant que liquidateur, Monsieur Dominique LE GAL, Managing Director, né à Savigny-Sur-Orge, France, le 9 décembre 1971, demeurant professionnellement au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, représenté à l'assemblée et qui déclare accepter ce mandat.

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés décide que le liquidateur recevra les pouvoirs comme déterminés ci-après.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux associés en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital ou en tout autre proportion approuvée par les associés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. PIERRE-ALEXANDRE, M. KITAI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 juin 2012. LAC/2012/27180. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 26 juin 2012.

Référence de publication: 2012077281/122.

(120109730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

Team 31, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2266 Luxembourg, 31, rue d'Oradour.

R.C.S. Luxembourg B 74.741.

Il résulte d'une cession de parts datée du 1^{er} juin 2012, que le capital de la société se répartit comme suit:

Madame Françoise Folmer:	220 parts sociales
Madame Carol Rodesch:	440 parts sociales
Monsieur Steve Weyland:	440 parts sociales
Total:	1.100 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2012077402/14.

(120108606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

UP Investmentfund-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 133.052.

Die Bilanz zum 30. September 2011 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. September 2011 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 28. Juni 2012.

Für UP Investmentfund – FIS

Die Zentralverwaltungsstelle

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Référence de publication: 2012077423/14.

(120108979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

Areion Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 130.389.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 29 juin 2012 que:

1. Le Conseil d'Administration de la Société est composé des personnes suivantes:

Administrateurs

- Carlo SGARBI, président, avec adresse professionnelle au Via Cantonale, Galleria 2, CH-6928 Manno.
- Michele CANEPA, administrateur, avec adresse professionnelle au 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.
- Gianluigi SAGRAMOSO, administrateur, avec adresse professionnelle au 19, Via Cantonale, CH-6900 Lugano.
- Jean Philippe CLAESSENS, administrateur, avec adresse professionnelle au 41, Op Bierg, L-8217 Mamer.
- Philippe MELONI, administrateur, avec adresse professionnelle au 41, Op Bierg, L-8217 Mamer.

2. Le mandat de Deloitte Audit S.à r.l., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en tant que Réviseur de la Société a été désigné.

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société appelée à statuer sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 29 juin 2012.

Pour extrait conforme

LEMANIK ASSET MANAGEMENT S.A.

Jean Philippe CLAESSENS / Armelle MOULIN

Référence de publication: 2012077560/26.

(120110009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Valeant Pharmaceuticals Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 169.545.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 23 juin 2012

En date du 23 juin 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de nommer Monsieur Bruce GOINS, né le 26 mars 1970 à Michigan, États-Unis d'Amérique, ayant comme adresse professionnelle suivante: Welches, Christ Church, Barbados, West Indies BB 17154, en tant que nouveau gérant B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Marcin EDWARD JEDRZEJUK, Gérant A
- Monsieur Bruce GOINS, Gérant B
- Monsieur Kuy LY ANG, Gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2012.

Valeant Pharmaceuticals Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012077425/21.

(120109403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

Match Centre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8018 Niederanven,

R.C.S. Luxembourg B 11.836.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Strassen le 1^{er} juin 2012

Nominations statutaires

Le mandat d'administrateur de Monsieur Louis Martin domicilié 1, rue Général Foy à 75008 Paris vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée. Le Président prend connaissance du souhait de Monsieur Louis Martin de ne pas demander le renouvellement de son mandat et décide de nommer Monsieur Vincent Deper domicilié Chemin d'Agbiermont 12 à 1320 Nodebais pour une période de 3 ans venant à échéance à l'issue de la l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015.

Par ailleurs, le mandat d'administrateur de Monsieur Adrien Segantini domicilié rue de Leernes 61 à 6111 Landelies, vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée. Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée décide de prolonger le mandat d'Administrateur de Monsieur Adrien Segantini pour une période de 3 ans venant à échéance à l'issue de la l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015.

Il en résulte que la composition actuelle du Conseil d'administration est la suivante:

- Monsieur Marc Tricot, président administrateur délégué, domicilié rue Fernand Quenon, 7 à 7021 Mons dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013,
- Monsieur Adrien Segantini, administrateur, domicilié rue de Leernes 61 à 6111 Landelies, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015,
- Monsieur Vincent Deper, administrateur, domicilié chemin d'Agbiermont 12 à 1320 Nodebais, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015.

Le mandat de Réviseur d'Ernst & Young dont le siège est situé 7, rue Gabriel Lippman, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée. Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée décide de nommer, en tant que réviseur, PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., représentée par Gilles Vanderweyen, dont les bureaux sont situés 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg pour une durée de 1 an venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

Strassen, le 1^{er} juin 2012.

Pour extrait conforme

Marc TRICOT

Président administrateur-délégué

Référence de publication: 2012077486/33.

(120109249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

Cajas Españolas De Ahorros II Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 68.589.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue au siège social de la société le lundi 11 juin 2012 à 11h

Résolution 5:

"L'Assemblée prend connaissance de la démission des administrateurs suivants:

- Mr Roberto Aleu Sánchez, avec effet au 30 décembre 2011
- Mr José María Marañón Barreras, avec effet au 31 août 2011
- Mr Constantino Toribio Garcia, avec effet au 3 mai 2011

L'Assemblée décide de ratifier les nominations de M. Jesús Pedrero Martínez, Head of Capital Markets, C.E.C.A, C/ Alcalá, 27 28014 Madrid, Espagne et Mme Maria Idoya Aramendi De La Piñera, Head of Capital Markets, C.E.C.A, C/ Alcalá, 27 28014 Madrid, Espagne, aux postes d'administrateurs de la Société, pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires en 2013.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Mr José Antonio Fernández Fernández pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2013.

Résolution 6:

"L'Assemblée décide de reconduire le mandat de Deloitte Audit (anciennement Deloitte SA) en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société, pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2013."

BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg

Référence de publication: 2012077647/26.

(120109989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Firebird Mongol Holdings A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 168.098.

In the year two thousand and twelve, on the thirteenth day of June;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Firebird New Mongolia Fund, L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, registered as an exempted limited partnership with the Register of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number OG-47243, having its registered office c/o Trident Trust Company (Cayman) Limited, One Capital Place, P.O. Box 847 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Me Edouard d'ANTERROCHES, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 8 June 2012;

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of "Firebird Mongol Holdings A" (the "Company"), with registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 168098, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 4 April 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1285 of 23 May 2012.

- The Company's capital is currently set at eighteen thousand US dollars (USD 18,000.-), represented by one hundred eighty (180) shares of a par value of one hundred US dollars (USD 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The agenda is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company from eighteen thousand US dollars (USD 18,000.-) to nine hundred eighteen thousand US dollars (USD 918,000.-) by the creation and the issue of nine thousand (9,000) new shares.

2. Subscription and payment in cash of all the nine thousand (9,000) newly issued shares by Firebird New Mongolia Fund, L.P.

3. Amendment of article 6, paragraph 1, of the articles of incorporation of the Company as a consequence of the increase of the share capital of the Company.

4. Miscellaneous.

The shareholder then passed the following resolutions:

First resolution

The shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of nine hundred thousand US dollars (USD 900,000.-) in order to bring the share capital from its present amount of eighteen thousand US dollars (USD 18,000.-) represented by one hundred eighty (180) shares with a par value of one hundred US dollars (USD 100.-) each, to nine hundred eighteen thousand US dollars (USD 918,000.-) and to issue in this respect nine thousand (9,000) new shares (the "New Shares") with a par value of one hundred US dollars (USD 100.-) each.

Second resolution

The nine thousand (9,000) New Shares are entirely subscribed by Firebird New Mongolia Fund, L.P., prenamed, by a contribution in cash.

The New Shares have been issued in counterpart for their par value of nine hundred thousand US dollars (USD 900,000.-) by the payment in cash of nine hundred thousand US dollars (USD 900,000.-).

Evidence of the above cash payment has been given to the undersigned notary and the undersigned notary formally acknowledges the availability of the aggregate amount of nine hundred thousand US dollars (USD 900,000.-).

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, Article 6, paragraph 1, of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth read as follows:

Art. 6. paragraph 1. "The Company's capital is set at nine hundred eighteen thousand US dollars (USD 918,000.-) represented by nine thousand one hundred eighty (9,180) shares of a par value of one hundred US dollars (USD 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid-up."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at two thousand two hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le treizième jour de juin;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Firebird New Mongolia Fund, L.P., une limited partnership, régie par les lois des Iles Cayman, immatriculée auprès du Register of Exempted Limited Partnerships, Iles Caïmans, sous le numéro OG-47243, ayant son siège social c/o Trident Trust Company (Cayman) Limited, One Capital Place, P.O. Box 847 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, ici représentée par Maître Edouard d'ANTERROCHES, Avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 juin 2012,

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparantes a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de "Firebird Mongol Holdings A S.à r.l." (la "Société"), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168098, ayant son siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, constituée à la suite d'un acte du notaire instrumentant, en date du 4 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1285 du 23 mai 2012.

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à dix-huit mille dollars US (USD 18.000,-), représenté par cent quatre-vingt (180) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars US (USD 100.-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société de dix-huit mille dollars US (USD 18.000,-) à neuf cent dix-huit mille dollars US (USD 918.000,-), par la création et l'émission de neuf mille (9.000) nouvelles parts sociales.

2. Souscription et le paiement en numéraire des neuf mille (9.000) parts sociales nouvellement émises par Firebird New Mongolia Fund, L.P.

3. Modification de l'article 6, alinéa 1, des statuts de la Société en conséquence de l'augmentation du capital social de la Société.

4. Divers.

L'associé unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf cent mille dollars US (USD 900.000,-) pour porter le capital social de son montant actuel de dix-huit mille dollars US (USD 18.000,-) représenté par cent quatre-vingt (180) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars US (USD 100.-) chacune, à un montant de neuf cent dix-huit mille dollars US (USD 918.000,-), et d'émettre à cet égard neuf mille (9.000) nouvelles parts sociales (les «Nouvelles Parts») d'une valeur nominale de cent dollars US (USD 100.-) chacune.

Deuxième résolution

Les neuf mille (9.000) Nouvelles Parts sont entièrement souscrites par Firebird New Mongolia Fund, L.P., précitée.

Les Nouvelles Parts ont été émises en contrepartie de leur valeur nominale de neuf cent mille dollars US (USD 900.000,-) par le paiement en numéraire de neuf cent mille dollars US (USD 900.000,-).

Preuve de paiement en numéraire a été donnée au notaire instrumentant et le notaire instrumentant constate formellement la mise à disposition du montant total de neuf cent mille dollars US (USD 900.000,-).

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède l'Article 6, alinéa 1, des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. Alinéa 1. «Le capital social est fixé à neuf cent dix-huit mille dollars US (USD 918.000,-), représenté par neuf mille cent quatre-vingt (9.180) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars US (USD 100,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à deux mille deux cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. d'ANTERROCHES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juin 2012. LAC/2012/27812. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 26 juin 2012.

Référence de publication: 2012076913/128.

(120109745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

Virida Holding II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 160.760.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue au siège social de la Société le 21 juin 2012.

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat de Ernst & Young S.A., avec siège social au 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand duché de Luxembourg en tant que réviseur d'entreprise est acceptée avec effet à partir de la date de l'assemblée pour une période se terminant lors de l'approbation des comptes de l'année 2012.

Luxembourg, le 28 juin 2012..

Virida Holding II S.A.

Représentée par: Stéphane Hépineuze

Administrateur de catégorie B

Référence de publication: 2012077435/15.

(120108626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

Avicenne Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 141.554.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le jeudi 21 juin 2012

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue en date du 21 juin 2012 que:

Le mandat des Administrateurs venant à échéance, l'Assemblée a décidé d'appeler aux fonctions d'Administrateur et de réélire les personnes suivantes:

- Monsieur TOUMI Mondher, dirigeant de sociétés, né le 16 août 1953 à Sfax (Tunisie), demeurant à F-75008 PARIS, 15, Faubourg Saint-Honoré,

- Monsieur COLLOT Frédéric, directeur financier, né le 2 juillet 1974 à Arlon (B), demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur,

- Monsieur NAVEAUX Jean, conseiller économique, né le 30 avril 1943 à Villers-la-Loue (B), demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 113, route d'Arlon.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2017.

Le mandat du Commissaire venant à échéance, l'Assemblée a décidé d'appeler au poste de Commissaire et de réélire la personne suivante:

- La société CD-SERVICES S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, au 4, rue Jean-Pierre Brasseur, immatriculée auprès du RCS Luxembourg sous le n° B 50564.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un Mandataire

Référence de publication: 2012077573/27.

(120110158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Health Prevention Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 142.845.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le jeudi 21 juin 2012

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue en date du 21 juin 2012 que:

Le mandat des Administrateurs venant à échéance, l'Assemblée a décidé d'appeler aux fonctions d'Administrateur et de réélire les personnes suivantes:

- Maître FELTEN Bernard, avocat, né le 18 septembre 1964 à Schaerbeek (B), demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur,

- Monsieur COLLOT Frédéric, directeur financier, né le 2 juillet 1974 à Arlon (B), demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur,

- Monsieur NAVEAUX Jean, conseiller économique, né le 30 avril 1943 à Villers-la-Loue (B), demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 113, route d'Arlon.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2017.

Le mandat du Commissaire venant à échéance, l'Assemblée a décidé d'appeler au poste de Commissaire et de nommer la personne suivante:

- La société à responsabilité limitée CD- Services S.à r.l., immatriculée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le n° B 50564, établie et ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2017
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Un Mandataire

Référence de publication: 2012077845/28.

(120110163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Flatroom S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-7513 Mersch, 3, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 169.701.

— STATUTS

L'an deux mille douze.

Le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A COMPARU

Monsieur Nordine DJAFRI, comptable, né à Hayange, le 28 décembre 1970, demeurant à F-57290 Fameck, 3, rue de la Vieille Forge

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de: FLATROOM S. à r.l.

Art. 2. La société a pour objet:

- la mise en location immobilière,
- la promotion immobilière,
- le centre d'hébergement et de l'hôtellerie
- l'activité d'agent d'affaires,
- l'import et l'export de marchandises.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Mersch.

Art. 4. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2 012.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

Monsieur Nordine DJAFRI, prénommé CENT PARTS SOCIALES	100
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Toutes les parts ont été libérées intégralement en espèces et en conséquence la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à NEUF CENTS EUROS (€ 900,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les statuts de la société ainsi arrêtés, le comparant, unique associé de la société se considérant comme réunie en assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

I.- Est nommé gérant de la société:

Monsieur Nordine DJAFRI, prénommé,

II.- La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

III.- Le siège social de la société se trouve à: L-7513 Mersch, 3, route d'Arlon.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Djafri, Kesslerer.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 mai 2012. Relation: EAC/2012/6848. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012076937/73.

(120109106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

Ambra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 135.407.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012077554/9.

(120110422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

TCP Lux Eurinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.985.605,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 157.686.

Selon le contrat de cession de parts sociales signé en date du 12 juin 2012, la société Yarpa Investimenti SGR S.p.a. - RP3 Fund a acquis les parts sociales de la Société TCP Lux Eurinvest Sàrl comme suit:

- 5 parts sociales de classe A1 de la société RTH Global Partners L.P.
- 3 parts sociales de classe A1 de la société Trilantic Capital Partners Group VI L.P.
- 121 parts sociales de classe A1 de la société Trilantic Capital Partners TV Offshore AIV (A) L.P.
- 307 parts sociales de classe A1 de la société Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P
- 5 parts sociales de classe B1 de la société RTH Global Partners L.P.
- 3 parts sociales de classe B1 de la société Trilantic Capital Partners Group VI L.P.
- 121 parts sociales de classe B1 de la société Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P.
- 307 parts sociales de classe B1 de la société Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P
- 5 parts sociales de classe C1 de la société RTH Global Partners L.P.
- 3 parts sociales de classe C1 de la société Trilantic Capital Partners Group VI L.P.
- 121 parts sociales de classe C1 de la société Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P.
- 307 parts sociales de classe C1 de la société Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P
- 5 parts sociales de classe D1 de la société RTH Global Partners L.P.
- 3 parts sociales de classe D1 de la société Trilantic Capital Partners Group VI L.P.
- 121 parts sociales de classe D1 de la société Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P.
- 307 parts sociales de classe D1 de la société Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P
- 5 parts sociales de classe E1 de la société RTH Global Partners L.P.
- 3 parts sociales de classe E1 de la société Trilantic Capital Partners Group VI L.P.
- 121 parts sociales de classe E1 de la société Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P.
- 307 parts sociales de classe E1 de la société Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
TCP Lux Eurinvest Sàrl
Société à Responsabilité Limitée
Signature

Référence de publication: 2012078237/35.

(120110367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Intelsat Global Subsidiary S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 149.952.

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the fifth day of the month of June,
Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

Intelsat Investment Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, with its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (the "RCS") under number B 162.240 (the "Sole Shareholder") represented by Me Sascha Nolte, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 31 May 2012, being the Sole Shareholder of, and holding all the shares in issue in, Intelsat Global Subsidiary S.A. (the "Company"), a company incorporated as limited liability company under the laws of Bermuda and since 15th December 2009 existing as a société anonyme under the laws of Luxembourg, the articles of which have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2484 on 22nd December 2009, with its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, and being registered with the RCS under number 149.952. The articles of association of the Company have not been amended since its migration to Luxembourg on 15th December 2009.

The Sole Shareholder stated and requested the notary to record as follows:

(I) All five million (5,000,000) shares of the Company were held by the Sole Shareholder and thus the entire share capital of the Company was represented.

(II) The item on which a resolution was to be passed was as follows:

- Dissolution of the Company without liquidation, acknowledgement as to assets and liabilities of the Company, and transfer of all assets to, and assumption of all liabilities of the Company by the Sole Shareholder, discharge of the board of directors, officers and statutory auditor of the Company, decision as to record keeping.

After the preceding had been approved, the following resolution was passed:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to hereby dissolve the Company, the Sole Shareholder taking over all assets and assuming all liabilities of the Company.

The Sole Shareholder declared having due knowledge of the assets and the liabilities of the Company and the situation of the Company.

The Sole Shareholder declared and agreed to take over all assets and to assume and become the debtor under all liabilities of the Company.

The Sole Shareholder acknowledged and declared that the Company therefore ceases to exist as at the date of the present deed.

The Sole Shareholder resolved to fully discharge the board of directors, officers and statutory auditor of the Company for the due performance of their duties up to the date hereof.

The Sole Shareholder resolved that pursuant to article 151, 1° of the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended, the books and documents of the Company shall be lodged during a period of at least five (5) years at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

There being no further items on the agenda, the decision of the Sole Shareholder was thereupon closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 1,600.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party, the English version shall prevail in case of divergences between the English and French version.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After having read this document to the appearing person, the Sole Shareholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le cinquième jour du mois de juin,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Intelsat Investment Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 162 240 (l'«Associé Unique»), représentée par Me Sascha Nolte, maître en droit, de résidence à Luxembourg, conformément à une procuration en date du 31 mai 2012, étant l'Associé Unique de Intelsat Global Subsidiary S.A. (la «Société»), une société constituée en tant que limited liability company sous les lois des Bermudes et depuis le 15 décembre 2009 existant en tant que société anonyme sous les lois du Luxembourg dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2484 le 22 décembre 2009, ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, et inscrite auprès du RCS sous le numéro B 149.952. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa migration au Luxembourg le 15 décembre 2009.

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

(I) Toutes les cinq millions (5.000.000) actions de la Société étaient détenues par l'Associé Unique et par conséquent, le capital social entier de la Société était représenté.

(II) Le point sur lequel une résolution devait être prise, était le suivant:

- Dissolution de la Société sans liquidation, constat relatif aux actifs et passifs de la Société, et transfert de tous les actifs et prise en charge de tout le passif de la Société par l'Associé Unique, décharge du conseil d'administration, des administrateurs délégués et du réviseur d'entreprises de la Société, décision relative aux écritures.

Après que ce qui précède eut été approuvé, la résolution suivante a été prise:

Résolution unique

L'Associé Unique a décidé par la présente de dissoudre la Société, l'Associé Unique reprenant tous les actifs et prenant à sa charge tous les passifs de la Société.

L'Associé Unique a déclaré avoir pleine connaissance des actifs et des passifs de la Société et de la situation de la Société.

L'Associé Unique a déclaré et donné son accord pour reprendre tous les actifs et prendre à sa charge et devenir le débiteur de tout le passif de la Société.

L'Associé Unique a reconnu et déclaré que la Société cesse ainsi d'exister au moment du présent acte.

L'Associé Unique a décidé d'accorder la décharge du conseil d'administration, des administrateurs délégués et du réviseur d'entreprises de la Société pour l'accomplissement adéquate de leurs devoirs jusqu'au jour de la présente.

L'Associé Unique a décidé que conformément à l'article 151, 1° de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, les livres et documents de la Société seront conservés pendant une période d'au moins cinq (5) ans au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision de l'Associé Unique a été clôturée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à EUR 1.600,-.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant d'après son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: S. NOLTE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 juin 2012. Relation: LAC/2012/27248. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 juin 2012.

Référence de publication: 2012077057/102.

(120109826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

Workday S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.512.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 82.072.

—
EXTRAIT

En date du 28 juin 2012, l'associé unique, a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Anraí O'Toole, en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet immédiat.

- Brian Montgomery avec adresse professionnelle au 1 Wainsfort Manor Crescent, Terenure, Dublin 6W, Co. Dublin, Ireland, est élu nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée,

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 29 juin 2012.

Référence de publication: 2012077437/15.

(120109346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

Wasteholdco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.488.511,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 134.924.

—
Extrait de la Résolution prise par les Associés le 19 juin 2012

Il a été décidé d'accepter:

- La démission de Monsieur Philippe Stanko en tant que gérant de catégorie B de la société en date du 28 juin 2012;

- La nomination de Madame Fantine Jeannon, né le 8 novembre 1986 à Nancy, France, ayant son adresse professionnelle au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant que gérant de catégorie B de la société avec effet au 28 juin 2012 et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 28 juin 2012.

Pour Wasteholdco 2 S.à r.l.

Référence de publication: 2012077443/16.

(120109677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

Zellam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.199.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination et de la démission des personnes suivantes en tant que représentants permanents de son administrateur CMS Management Services S.A.:

Mme Catherine Noens, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée en date du 27 juin 2012 en tant que représentant permanent de CMS Management Services S.A., avec effet au 27 juin 2012.

Mr Sjors van der Meer, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, termine ses fonctions en tant que représentant permanent de CMS Management Services S.A., avec effet au 27 juin 2012.

Luxembourg, le 27 juin 2012.

CMS Management Services S.A.

Administrateur

Catherine Noens

Représentant permanent

Référence de publication: 2012077462/20.

(120108587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

PFCEE Soparfi A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 492.400,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 120.559.

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth-first of May,

Before the undersigned, Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg, acting in replacement of Martine Schaeffer, notary resident in Luxembourg, to whom second named notary will remain the present deed.

There appeared:

PFCEE Soparfi B S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B under number 120.560,

hereby represented by Mr. Gianpiero Saddi, employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo in L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on May 25, 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole shareholder, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole shareholder of "PFCEE Soparfi A S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, with registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary, on October 11, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2190 of November 23, 2006. These Articles of Association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary, on November 4, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2936 of December 1st, 2011.

The capital of the company is fixed at four hundred and twelve thousand four hundred euro (412,400.- EUR) represented by four thousand one hundred and twenty-four (4,124) shares, with a nominal value of one hundred euro (100.- EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The appearing sole shareholder resolves to increase the corporate share capital by an amount of eighty thousand euro (80,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of four hundred and twelve thousand four hundred euro (412,400.- EUR) to four hundred ninety-two thousand and four hundred euro (492,400.- EUR), by issuing eight hundred (800) new shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

Subscription and Liberation

The appearing sole shareholder declares to subscribe to the eight hundred (800) new shares and to pay them up, fully in cash, at its par value of one hundred euro (100.- EUR), so that the amount of eighty thousand euro (80,000.- EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The appearing shareholder resolves to amend article 6 of the Articles of Incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The capital is set at four hundred ninety-two thousand and four hundred euro (492,400.- EUR) represented by four thousand nine hundred twenty-four (4,924) shares of a par value of one hundred euro (100.- EUR) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing person, the appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française

L'an deux mille douze, le trente-et-un mai

Par-devant Nous Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de sa consoeur empêchée Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, laquelle dernière reste dépositaire du présent acte.

A comparu:

PFCEE Soparfi B S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 120.560,

ici représentée par Mr. Gianpiero Saddi, employé, avec adresse professionnelle à 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 25 mai 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée «PFCEE Soparfi A S.à r.l.», avec siège social à 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, alors de résidence à Remich, en date du 11 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2190 du 23 novembre 2006 dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 4 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2936 du 1^{er} décembre 2011.

- Le capital social de la société est fixé à quatre cent douze mille quatre cents euros (412.400.- EUR) représenté par quatre mille cent vingt-quatre (4.124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de quatre-vingt mille euros (80.000.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de quatre cent douze mille quatre cents euros (412.400.- EUR) à quatre cent quatre-vingt-douze mille quatre cents euros (492.400.- EUR), par l'émission de huit cent (800) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

Et à l'instant, les huit cent (800) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) ont été souscrites par l'associé unique et entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de quatre-vingt mille euros (80.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associée décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre cent quatre-vingt-douze mille quatre cents euros (492.400,- EUR) représenté par quatre mille neuf cent vingt-quatre (4.924) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune."

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: G. Saddi et J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 04 juin 2012. LAC/2012/25483. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2012.

Référence de publication: 2012077256/101.

(120109337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

Centralis Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 160.392.

Extraits de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue le 1^{er} juin 2012

L'assemblée générale a renouvelé les mandats suivants jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle devant se tenir en relation avec les comptes annuels de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2012:

1. Monsieur François Brouxel, administrateur, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

2. Madame Samia RABIA, administrateur, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

3. Monsieur Michel BULACH, administrateur, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

4. Monsieur Pierre METZLER, administrateur, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg; et

5. Monsieur Bernard WIRTZ, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en qualité de commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012077621/21.

(120110288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Aberdeen Germany S S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 155.704.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 juillet 2012.

Aberdeen Property Investors Luxembourg S.A.

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2012077506/12.

(120111080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Prodilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 5, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 16.854.

Par la présente nous vous confirmons que l'adresse du siège social de la Sté Prodilux est:

Prodilux s.a.r.l

5, Route des trois cantons

L - 8399 Windhof

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof le 27 juin 2012.

PRODILUX DISTRIBUTION

Route des 3 Cantons

L-8399 Windhof

J. Vancorselly

Référence de publication: 2012077488/17.

(120109446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

Stema Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 87.216.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 13.06.2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale a déclaré close pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée STEMA LUX Sàrl, ayant eu son siège social à L-8522 Beckerich, 6 Jos Seylerstrooss, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 87216.

Le même jugement a donné décharge au liquidateur.

Pour extrait conforme

Me Claude SPEICHER

Le liquidateur / Avocat à la Cour

Référence de publication: 2012077493/15.

(120109195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

Cofra Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 98.221.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 27 juin 2012 au siège social que:
Suite à la réélection de tous les gérants sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2012, le Conseil de Gérance se compose de:

- Michel de GROOTE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance;
- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance;
- John DRURY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à W1S 4PD Londres, Standbrook House, 1st Floor, 2-5 Old Bond Street, Angleterre;
- Robert SMEELE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à CH-6300 Zug, Grafenauweg, 10, Suisse;
- Johny SERÉ, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à B-1804 Vilvoorde, Jean Monnetlaan, Belgique.

A été réélue comme réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2012:

- Ernst & Young, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2.

Référence de publication: 2012077630/22.

(120110369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Fir en nohaltege Bësch, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8414 Steinfort, 1, rue Collart.

R.C.S. Luxembourg F 1.388.

STATUTEN

(Neufassung - Beschluß infolge der Vollversammlung vom 21. Mai 2012)

Die Unterzeichner:

Die Vertreter der jeweiligen Institutionen und Organisationen:

Association des forestiers luxembourgeois, p/a Marc Parries, 5, chemin de Hagen, L-8386 Koerich, asbl

Chambre de Travail, 8, rue Auguste Lumière, L-1950 Luxembourg, établissement public

Fondation 'Hëllef fir d'Natur', route de Luxembourg, L-1988 Kockelscheuer, Fondation d'utilité publique

Gemeinde Beckerich, 6, Dikrecherstrooss, L-8523 Beckerich

Gemeinde Bettembourg, B.P. 29, L-3201 Château de Bettembourg

Gemeinde Contern, 4, pl. de la Mairie, L-5310 Contern

Gemeinde Roeser, 40, Grand-rue, L-3394 Roeser

Gemeinde Sanem, L-4401 Belvaux

Greenpeace Lëtzebuerg, 34, av. de la Gare, L-4130 Esch-sur-Alzette, asbl

Lëtzebuenger Natur- a Vulleschutzliga, route de Luxembourg, L-1988 Kockelscheuer, asbl

Mouvement Ecologique, 6, rue Vauban, L-2663 Luxembourg, asbl

NATURA, route de Luxembourg, L-1988 Kockelscheuer, asbl

Oeko-Zenter, 6, rue Vauban, L-2663 Luxembourg, asbl

Onofhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg, OGB-L, 60, bd J.-F. Kennedy, L-4002 Esch-sur-Alzette, confédération syndicale

Stadt Luxembourg, L-2090 Luxembourg

sowie die Privatpersonen:

Mischo Pit, 1, rue Klengbuerg, L-8462 Eischen, fonctionnaire, nat. luxembourgeoise

Schlechter Pit, 9, rue Principale, L-7475 Schoos, retraité, nat. luxembourgeoise

Schoos Fern, 5, Béiwenerwee, L-7418 Buschdorf, fonctionnaire communal, nat. Luxembourgeoise

Sind darin übereingekommen zwischen ihnen und allen späteren Mitgliedern eine Gesellschaft ohne Gewinnzweck zu gründen, deren Aktivitäten durch das Gesetz vom 21. April 1928 und dessen Änderungen vom 22. Februar 1984 resp. vom 4. März 1994, sowie durch die nachfolgenden Statuten geregelt werden:

Art. 1. Name, Sitz, Geschäftsjahr.

(1) Der Verein führt den Namen „Fir en nohaltege Bësch“, Gesellschaft ohne Gewinnzweck.

(2) Der Sitz des Vereins ist in Steinfort.

(3) Das Geschäftsjahr ist das Kalenderjahr. Das erste Geschäftsjahr endet mit Ende des auf das Gründungsjahr folgenden Kalenderjahres.

Art. 2. Zweck des Vereins.

(1) Der Verein verfolgt ausschließlich und unmittelbar gemeinnützige Zwecke.

(2) Der Verein hat den Zweck, die Umwelt und Landschaft zu schützen durch den Erhalt der Wälder im Rahmen einer umweltgerechten, sozialverträglichen und wirtschaftlich tragfähigen Nutzung.

(3) Zur Verwirklichung seines Satzungszwecks:

- entwickelt der Verein für die nationalen Verhältnisse in Luxemburg „Richtlinien nachhaltiger Forstwirtschaft“ in einem konsultativen Prozess in dem Mitbestimmung herrscht;

- strebt er die dauerhafte Anerkennung dieser Richtlinien durch den internationalen Forest Stewardship Council an;

- stellt er diese Richtlinien der Öffentlichkeit zur Verfügung, so dass auf dieser Grundlage öffentliche und private Systeme zur Sicherung einer hohen ökologischen und sozialen Glaubwürdigkeit von gehandeltem Holz und Holzprodukten eingerichtet werden können;

- informiert er Verarbeitungsunternehmen von Waldressourcen über die FSC-CoC-Zertifizierung (Chain of Custody certification = Produktkettenzertifizierung) um ihnen die Zertifizierung zu erleichtern, um die Rückverfolgbarkeit zertifizierter Waldressourcen zu sichern und regionale Verarbeitung von zertifizierten Waldprodukten zu ermutigen;
- setzt er sich für ein breites und diversifiziertes Angebot an FSC-zertifizierten Fertigprodukten ein;
- informiert er die Öffentlichkeit über die Ziele und Instrumentarien nachhaltiger Waldwirtschaft durch Publikationen, Seminare und andere Medien.

(4) Mittel des Vereins dürfen nur für die satzungsmäßigen Zwecke verwendet werden. Die Mitglieder erhalten keine Zuwendungen aus den Mitteln des Vereins. Es darf keine Person durch Ausgaben, die dem Zweck des Vereins fremd sind, oder durch unverhältnismäßig hohe Vergütung begünstigt werden. Bei Auflösung des Vereins fällt das Vermögen des Vereins an eine gemeinnützige Einrichtung die Ziele der Nachhaltigkeit verfolgt. Sollte keine Einigung betreffend die Zuwendung erfolgen, so fällt das Vermögen an das Sozialamt der Gemeinde Luxemburg.

Art. 3. Mitgliedschaft.

(1) Natürliche und juristische Personen können Mitglied werden. Die Mitglieder müssen sich an die Satzung halten, Mitgliedsbeiträge bezahlen und dürfen nicht gegen die Vereinsinteressen verstoßen.

(2) Neue Mitglieder werden auf ihren schriftlichen Antrag durch Beschluss des Vorstandes aufgenommen, den die Vollversammlung bestätigt. Über Anträge fällt der Vorstand einen Beschluss, nur, wenn ihnen beigefügt ist:

(a) Eine Erklärung, in dem der Aufnahmekandidat darlegt, dass und wie die Ziele und Aktivitäten des Vereins durch ihn unterstützt werden.

(b) Eine schriftliche Aufnahmeempfehlung durch mindestens zwei Mitglieder des Vereins.

(3) Mit dem Eintritt in den Verein entscheidet sich jedes neue Mitglied für die Mitgliedschaft in einer von drei Kammern.

In der ökologischen Kammer arbeiten Organisationen des Umwelt- und Naturschutzes, ökologische Forschungsinstitute und in ökologischen Zusammenhängen engagierte Einzelpersonen ohne ökonomische Interessen an der Wald- und Holzzertifizierung.

In der sozialen Kammer arbeiten Organisationen oder Einzelpersonen, deren vorrangiges Ziel die Verbesserung der sozialen Bedingungen der Menschen ist, die in Wäldern arbeiten. Dazu gehören Gemeinschaften, die zu ihrer Existenzsicherung von Wäldern leben, sowie Arbeitnehmer mit ihren Gewerkschaften. Hinzu kommen gemeinnützige Gruppen, soziale Entwicklungsorganisationen, Verbraucherorganisationen, und andere Einzelpersonen, die vorwiegend soziales Interesse zeigen. Alle Mitglieder der sozialen Kammer haben kein ökonomisches Interesse an der Wald- und Holzzertifizierung.

In der ökonomischen Kammer arbeiten private und öffentliche Waldbesitzer resp. Waldbesitzerverbände, Unternehmen der Forst- und Holzwirtschaft, sowie Einzelpersonen und Organisationen mit ökonomischem Interesse an der Wald- und Holzzertifizierung.

(4) Hält der Vorstand die Zuordnung für falsch, kann er mit der Bestätigung der Aufnahme eine andere Zuordnung vornehmen. Diese Entscheidung ist bindend, sofern das Mitglied hiergegen nicht Beschwerde bei der Vollversammlung einlegt. Deren Beschluss ist verbindlich.

(5) Die Mitgliedschaft endet durch Austritt, Ausschluss, Streichung, bei natürlichen Personen durch den Tod und bei juristischen Personen durch deren Auflösung ohne Rechtsnachfolge.

Der Austritt ist schriftlich gegenüber dem Vorstand zu erklären. Er ist mit seinem Eingang beim Vorstand wirksam. Das Mitglied, dessen Mitgliedschaft endet, ist verpflichtet, die Vereinsbeiträge für das gesamte laufende Jahr zu begleichen. Eine Rückerstattung von bereits bezahlten Beiträgen findet nicht statt.

Der Vorstand kann die Mitgliedschaftsrechte eines Mitglieds, das grob gegen seine Pflichten aus der Satzung verstößt, suspendieren. Die Vollversammlung kann daraufhin den Ausschluss des Mitglieds beschließen.

Die Mitgliedschaft kann durch den Vorstand gestrichen werden, wenn das Mitglied mit mehr als einem Jahresbeitrag im Rückstand oder dauerhaft unerreichbar geworden ist.

(6) Zum Austrittszeitpunkt vorhandene Beitragsschulden sind vom Mitglied zu begleichen, eine Rückerstattung von bereits gezahlten Beiträgen durch den Verein findet nicht statt.

Art. 4. Organe des Vereins. Die Organe des Vereins sind die in Kammern gegliederte Vollversammlung, der Vorstand und das Schlichtungsgremium.

Art. 5. Vollversammlung.

(1) Vollversammlungen sind öffentlich. Zu ihnen wird vom Vorstand schriftlich, einschließlich Fax und e-mail, eingeladen. Die Einladung muss den Mitgliedern wenigstens drei Wochen vor dem Termin zugehen. Bei Postversand wird der Zugang am übernächsten Tag vermutet. Das Protokoll der letzten Sitzung und die Tagesordnung der eingeladenen Sitzung werden der Einladung beigefügt. Die Sitzungen werden vom Vorstand eröffnet. Die Sitzungsleitung hat die vorsitzende Person, und bei deren Verhinderung eine andere, von dieser damit beauftragte Person. Die Anwesenden bestimmen eine Person, die ein schriftliches Beschlussprotokoll erstellt.

(2) Die Vollversammlung tagt mindestens einmal im Kalenderjahr. Auf das schriftliche Verlangen von mehr als einem Viertel der Mitglieder beruft der Vorstand die Vollversammlung unverzüglich ein.

(3) Stimmberechtigt sind nur die Mitglieder des Vereins. Juristische Personen müssen dem Vorstand eine Person und eine Ersatzperson verbindlich namentlich als Vertretung benennen. Diese Person und die Ersatzperson sollen in der Regel wenigstens ein Jahr mit dieser Aufgabe betraut sein. Nur die benannten Personen sind für die juristische Person stimmberechtigt. Der Verein zählt mindestens 6 Mitglieder.

(4) Für einzelne Sitzungen der Vollversammlung können die stimmberechtigten Personen ihre Stimme durch schriftliche Vollmacht auf ein anderes Mitglied übertragen. Dieses darf nicht die Stimmrechte für mehr als sieben Mitglieder wahrnehmen und muss seine Bevollmächtigung schriftlich nachweisen.

(5) Der Verein strebt an, Entscheidungen im Konsens zu treffen. Die Mitglieder stimmen gemäß ihrer Zuordnung zur ökologischen, sozialen oder ökonomischen Kammer ab. Jede der drei Kammern hat zehn Stimmen in der Vollversammlung. Mitglieder, die sich enthalten, werden als nicht an der Abstimmung teilnehmend betrachtet. Die Gesamtheit der Einzelmitglieder (personnes physiques) einer Kammer wählt mit 1 Stimme (10% des Stimmgewichtes einer Kammer). Die verbleibenden neun Stimmen werden gleichmäßig auf die übrigen, jeweils an einer Abstimmung teilnehmenden Kammermitglieder (Verbände, Organisationen, Unternehmen) aufgeteilt. Die Aufteilung innerhalb der Kammern erfolgt für jeden Stimmgang neu.

(6) Beschlüsse der Vollversammlung sind nur dann gültig, wenn:

- auf sie mindestens 20 Stimmen entfallen,
- wenigstens ein Viertel der Mitglieder an der Abstimmung teilnahmen,
- alle Kammern vertreten waren,
- nicht die Stimmen einer Kammer geschlossen dagegen abgegeben wurden.

Für Beschlüsse über die Richtlinien Nachhaltiger Forstwirtschaft sowie über Satzungsänderungen sind 2/3 der Stimmen erforderlich. FSC-akkreditierte Zertifizierungsstellen sind von Beschlüssen zu den Richtlinien Nachhaltiger Forstwirtschaft ausgeschlossen.

(7) Der Vollversammlung obliegt:

(a) die Entgegennahme des Tätigkeitsberichtes des Vorstandes sowie des Finanzberichtes für das abgelaufene Geschäftsjahr und den Haushaltsplan für das kommende Jahr.

(b) die Beschlussfassung über:

- die Richtlinien Nachhaltiger Forstwirtschaft,
- die Entlastung des Vorstandes,
- die Wahl und Abberufung des Vorstandes und der Kassenrevision,
- die Festsetzung der Mitgliedsbeiträge, die nach Art der Mitglieder und nach der Bedeutung der juristischen Personen gestaffelt werden kann,
- den endgültigen Ausschluss von Mitgliedern,
- die Satzungsänderungen,
- das fakultative interne Reglement,
- die Auflösung des Vereins.

(8) Die Vollversammlung kann Arbeitsausschüsse einrichten. Sie bestimmt deren Zusammensetzung, wobei in begründeten Ausnahmen auch Nichtmitglieder mitarbeiten können. Die Arbeitsausschüsse entwickeln als Expertengremien Vorschläge, die sie der Vollversammlung zur Beratung und Beschlussfassung vorlegen. Die Ausschussarbeit wird für die Mitglieder transparent gehalten. Die Mitglieder können an Sitzungen der Ausschüsse teilnehmen.

Art. 6. Der Vorstand.

(1) Der Vorstand besteht aus sechs oder neun Personen. Die vorsitzende Person oder dessen Stellvertreter sowie ein zweites Vorstandsmitglied, beide gemeinsam handelnd, vertreten den Verein gerichtlich und außergerichtlich. Um in den Vorstand aufgenommen zu werden, muss der Kandidat sich bereit erklären Mitglied im Verein „Fir en nohaltege Besch“ zu werden. Die Mehrheit der Vorstandsmitglieder müssen dem Verein FSC International beitreten.

(2) Aus jeder Kammer werden 2 oder 3 Mitglieder resp. Ersatzmitglieder von der Vollversammlung in den Vorstand gewählt. Jede Kammer stellt die gleiche Zahl an Vorstandsmitgliedern resp. Ersatzmitgliedern.

(3) Gewählt sind nur die Kandidaten, die die einfache Mehrheit der Stimmen auf sich vereinigen. Nach der Wahl der Mitglieder erfolgt die Wahl der Ersatzmitglieder nach denselben Bedingungen. Die sechs oder neun Personen des Vorstandes entscheiden über die Ämterverteilung im Vorstand. In der Regel findet das Rotationsprinzip Anwendung.

(4) Die Mitglieder des Vorstandes werden auf die Dauer von zwei Jahren gewählt. Die Wiederwahl ist zulässig. Jedes Vorstandsmitglied bleibt bis zu einer Neuwahl im Amt. Falls ein Vorstandsmitglied vorzeitig ausscheidet, wird der Ersatzvorstand, der der gleichen Kammer angehört wie der ausgeschiedene Vorstand, für die verbleibende Amtszeit kooptiert.

(5) Die vorsitzende Person beruft die Sitzungen des Vorstandes schriftlich unter Mitteilung eines Vorschlages für die Tagesordnung ein. Jedes Vorstandsmitglied kann die Einberufung einer Vorstandssitzung unter Angabe der Gründe schriftlich verlangen. Der Vorstand ist beschlussfähig, wenn ordnungsgemäß eingeladen worden ist und mindestens drei seiner Mitglieder erschienen sind.

(6) Der Vorstand fasst Beschlüsse mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen.

(7) Eine Geschäftsführung kann vom Vorstand zur Besorgung der laufenden Geschäfte des Vereins bestellt und abberufen werden.

(8) Die zur Geschäftsführung bestellte Personen nehmen mit beratender Stimme an den Sitzungen des Vorstandes teil.

(9) Über die Sitzungen des Vorstandes ist eine Niederschrift anzufertigen. Sie wird den Mitgliedern des Vereins vom Vorstand zugänglich gemacht.

Art. 7. Schlichtungsgremium.

(1) Die einzelnen Kammern wählen ein dreiköpfiges Schlichtungsgremium, das aus je einem Mitglied der drei Kammern besteht. Mitglieder des Vorstandes, der Geschäftsführung oder des Richtlinienausschusses können nicht in das Schlichtungsgremium gewählt werden. Gewählt sind nur die Personen, die die einfache Mehrheit der Stimmen aus der Kammer auf sich vereinigen, der sie angehören.

(2) Das Schlichtungsgremium ist zuständig für Streitigkeiten, die den Verein „Fir en nohaltege Besch“ betreffen.

(3) Das Schlichtungsgremium erarbeitet eine Verfahrensordnung, die sich an der Verfahrensordnung des internationalen Schlichtungsgremiums des Forest Stewardship Council orientiert, und legt diese der Vollversammlung zur Verabschiedung vor.

Art. 8. Finanzierung.

(1) Der Verein erhebt Mitgliedsbeiträge, die von der Vollversammlung festgesetzt werden.

(2) Der Mitgliederbeitrag darf 2.500 € nicht überschreiten.

(3) Leistungen Dritter kann der Verein entgegennehmen, wenn deren Zweckbestimmung seinem Satzungszweck entspricht und sie seine Unabhängigkeit nicht beeinträchtigen.

Art. 9. Schriftliches Beschlussverfahren. Auf Verlangen von mehr als drei stimmberechtigten Personen werden Beschlüsse im geheimen Verfahren gefasst.

Art. 10. Verschiedenes. Für alle nicht speziell in dieser Satzung geregelten Fragen wird auf die Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 21. April 1928 über die Gesellschaften ohne Gewinnzweck verwiesen.

Association des forestiers luxembourgeois	Marc Parries
Chambre de Travail	Henri Bossi, Marcel Detaille
Gemeinde Bettemburg	Roby Biwer
Gemeinde Beckerich	Camille Gira
Gemeinde Contern	Fernand Schiltz
Gemeinde Roeser	J.-Paul Reiter
Gemeinde Sanem	Robert Rings
Greenpeace Lëtzebuerg	Paul Delaunois
Fondation 'Hëllef fir d'Natur'	Jim Schmitz
Lëtzebuenger Natur- a Vulleschutzliga	Tom Conzemius
Mouvement Ecologique	Blanche Weber
NATURA	Franz Müller
Oeko-Zenter Lëtzebuerg	Théid Faber
Onofhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg, OGB-L	Tom Jungen
Stadt Luxemburg	Viviane Loschetter
Privatpersonen:	Pit Mischo
	Pit Schlechter
	Fern. Schoos

Luxemburg, am 10. Januar 2006.

Unterschriften.

Référence de publication: 2012076604/207.

(120108443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

Ambra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 135.407.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012077555/9.

(120110520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Arge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 28.959.

—
EXTRAIT

Suite à la démission de CYTIFINANCE S.A. de ses fonctions d'administrateur et de délégué à la gestion journalière le 24 mai 2012, le conseil d'administration, lors de sa réunion du 24 mai 2012, a coopté Monsieur Michel DELLOYE qui terminera le mandat de son prédécesseur:

- Monsieur Michel DELLOYE, demeurant au 6, avenue des Cytises, B-1180 Bruxelles, Belgique, aux fonctions d'administrateur et délégué à la gestion journalière.

Son mandat prendra fin en même temps que tous les autres mandats, lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 novembre 2012.

Luxembourg, le 29 juin 2012.

Pour ARGE S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2012077561/18.

(120109974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

AXA Redilion ManagementCo 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 169.487.

—
In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of June.

before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of AXA Redilion ManagementCo 2 S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, of 11 June 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 169.487 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The meeting was declared open at 12.30 p.m by Mrs Jennifer FERRAND, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Claudia Steffen, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Virginie GORET, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To increase the share capital of the Company by an amount of nine hundred seventy euro (EUR 970.-) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to thirty-one thousand nine hundred seventy euro (EUR 31,970.-).

2 To issue ninety-seven (97) new class A shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To acknowledge the waiver by all the existing shareholders of the Company of their preferential subscription rights and to accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total amount of ninety-six thousand eighty euro (EUR 96,080.-) by AXA Alternative Participations SICAV I and to accept full payment in cash for these new shares.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendancelist, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the share capital of the Company by an amount of nine hundred seventy euro (EUR 970.-) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to thirty-one thousand nine hundred seventy euro (EUR 31,970.-).

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to issue ninety-seven (97) new class A shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Third resolution

The general meeting of shareholders acknowledged that all existing shareholders of the Company have decided to waive their preferential subscription rights with respect to these new shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared AXA Alternative Participations SICAV I, a société d'investissement à capital variable organized under the form of a société anonyme governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 94.233 (the "Subscriber"), represented by Mrs Claudia STEFFEN, aforementioned, by virtue of a proxy given on 26 June 2012 which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber declared to subscribe for ninety-seven (97) new class A shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per share, with payment of share premium in a total amount of ninety-six thousand eighty euro (EUR 96,080.-) and to fully pay in cash for these shares.

The amount of ninety-seven thousand fifty euro (EUR 97,050.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The general meeting of shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the ninety-seven (97) new shares to the Subscriber.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand nine hundred seventy euro (EUR 31,970.-) divided into three thousand one hundred ninety-six (3,196) class A shares (the "Class A Shares"), which shall be held by the limited shareholder(s) (actionnaire(s) commanditaire(s)) and one (1) class B share (the "Class B Share"), which shall be held by the unlimited partner (associé commandité), in representation of its unlimited partnership interest in the Company. Each issued share of each class has a nominal value of ten euro (EUR 10.-) and is fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-septième jour de juin,
par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de AXA Redilion ManagementCo 2 S.C.A., une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 24, avenue

Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 11 juin 2012 suivant acte du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.487 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 12.30 heures sous la présidence de Mme Jennifer FERRAND, juriste, domicilié professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Mme Claudia STEFFEN, employée privée, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Mme Virginie GORET, juriste, domicilié professionnellement à Luxembourg. Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de neuf cent soixante-dix euros (EUR 970,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à trente et un mille neuf cent soixante-dix euros (EUR 31.970,-).

2 Émission de quatre-vingt-dix-sept (97) actions nouvelles de catégorie A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existants.

3 Constat de la renonciation aux droits préférentiels de souscription de tous les actionnaires existants et acceptation de la souscription de ces actions nouvelles avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre-vingt-seize mille quatre-vingts euros (EUR 96.080,-) par AXA Alternative Participations SICAV I à libérer intégralement en espèces.

4 Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence de neuf cent soixante-dix euros (EUR 970,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à trente et un mille neuf cent soixante-dix euros (EUR 31.970,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'émettre quatre-vingt-dix-sept (97) actions nouvelles de catégorie A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a constaté que tous les actionnaires existants de la Société ont décidé de renoncer à leur droit préférentiel de souscription en ce qui concerne l'émission de ces actions nouvelles.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu AXA Alternative Participations SICAV I, une société d'investissement à capital variable organisée sous la forme de société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.233 (le «Souscripteur»), représentée par Mme Claudia STEFFEN, prémentionnée, en vertu d'une procuration donnée le 26 juin 2012 qui, après avoir été signée par le mandataire, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur a déclaré souscrire quatre-vingt-dix-sept (97) actions nouvelles de catégorie A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre-vingt-seize mille quatre-vingt euros (EUR 96.080,-) à libérer intégralement en espèces.

Le montant de quatre-vingt-dix-sept mille cinquante euros (EUR 97.050,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les quatre-vingt-dix-sept (97) actions nouvelles au Souscripteur.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital émis est fixé à trente et un mille neuf cent soixante-dix euros (EUR 31.970,-), représenté par trois mille cent quatre-vingt-seize (3.196) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), qui doivent être détenues par les actionnaires-commanditaires et une (1) action de catégorie B (l'«Action de Catégorie B») qui doit être détenue par l'associé-commandité, en représentation de son engagement indéfini dans la Société. Chaque action a une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-), et chaque action est entièrement libérée.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: V. Goret, J. Ferrand, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 28 juin 2012. Relation: DIE/2012/7563. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C.

Diekirch, le 28 juin 2012.

Référence de publication: 2012076679/175.

(120109427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

DSV Holding AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 169.687.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendzwoölf, den fünfundzwanzigsten Mai.

Vor Uns Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitz zu Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

- Daniel SCHROD, Geschäftsführer, wohnhaft zu D-64850 Schaaheim, Frankenweg 12.

Vorbenannte Person ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von ihr zu gründenden Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung "DSV Holding AG" gegründet.

Art. 2. Die Gesellschaft wird gegründet für eine unbestimmte Dauer von heute angerechnet. Sie kann frühzeitig aufgelöst werden durch Entscheid der Aktionäre, entscheidend so, wie im Falle einer Statutenänderung.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse militärischer, politischer, ökonomischer oder sozialer Natur die normale Aktivität der Gesellschaft behindern oder bedrohen, so kann der Sitz der Gesellschaft durch einfache Entscheidung des Verwaltungsrates in eine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg oder sogar ins Ausland verlegt werden und zwar so lange bis zur Wiederherstellung normaler Verhältnisse.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck die Abwicklung von kommerziellen, industriellen und finanziellen Geschäften, unter welcher Form auch immer, aller Geschäfte welche sich auf Mobiliar- und Immobilienwerte beziehen sowie die Beteiligung an anderen Gesellschaften.

Desweiteren kann sie Gesellschaften an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung gewähren, sei es durch Darlehen, Garantien und Vorschüsse.

Die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben, dieselben verwalten und verwerten.

Die Gesellschaft kann generell alle Tätigkeiten und Geschäfte betreiben welche mittelbar oder unmittelbar mit ihrem Gesellschaftszweck zusammenhängen.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt EINUNDREISSIGTAUSEND EURO (31.000,- €), eingeteilt in DREIHUNDERTZEHN (310) Aktien mit einem Nominalwert von je HUNDERT EURO (100,- €), welche eine jede Anrecht gibt auf eine Stimme in den Generalversammlungen.

Die Aktien, je nach Wahl des Eigentümers, sind Inhaberaktien oder lauten auf Namen.

Die Aktien können, auf Wunsch des Besitzers, aus Einzelaktien oder aus Aktienzertifikaten für zwei oder mehr Aktien bestehen.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluß der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus drei Personen bestehen muss, welcher aus seinen Reihen einen Vorsitzenden wählt und bei einer Einpersonenaktiengesellschaft aus einem Mitglied bestehen kann. Sie werden ernannt für eine Dauer die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Der Vorsitzende kann auch durch die Generalversammlung ernannt werden.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die vorliegende Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden zu machen, im Rahmen der Bedingungen und gemäß den Bestimmungen welche durch das Gesetz festgelegt sind. Der Verwaltungsrat oder die Generalversammlung kann die ganze oder teilweise tägliche Geschäftsführung, sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend diese Geschäftsführung, an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder Agenten übertragen, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Die Gesellschaft wird verpflichtet sei es durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die alleinige Unterschrift des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieds oder des Verwaltungsratsvorsitzenden oder des alleinigen Verwaltungsratsmitglieds.

Art. 8. Die Gesellschaft wird bei Gericht als Klägerin oder als Beklagte durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch die hierzu speziell bestellte Person rechtsgültig vertreten.

Art. 9. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare überwacht.

Sie werden ernannt für eine Dauer, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember.

Art. 11. Die jährliche Generalversammlung tritt am Gesellschaftssitz oder an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am ersten Dienstag des Monats April jeden Jahres um 10.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 12. Um der Generalversammmlung beiwohnen zu können, müssen die Besitzer von Inhaberaktien fünf volle Tage vor dem festgesetzten Datum ihre Aktien hinterlegen. Jeder Aktionär hat das Recht selbst zu wählen oder einen Mandatar zu bestellen. Letzterer muß nicht unbedingt Aktionär sein.

Art. 13. Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse um alle Akte, welche die Gesellschaft interessieren zu tätigen oder gutzuheißen. Sie entscheidet über die Zuweisung und über die Aufteilung des Nettogewinns.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Art. 14. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf dessen spätere Änderungen.

Übergangsbestimmungen

1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2012.

2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet statt im Jahre 2013.

Kapitalzeichnung

Die Aktien wurden durch den einzigen Aktieninhaber gezeichnet.

Das gezeichnete Kapital wurde bar in voller Höhe eingezahlt.

Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von EINUNDTREISSIGTAUSEND EURO (31.000,- €) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, daß die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlaß gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr NEUNHUNDERTFÜNFZIG EURO (950,- €).

Außerordentliche Generalversammlung

Sodann hat der Erschienene in einer außerordentlichen Generalversammlung folgende Beschlüsse gefaßt:

Erster Beschluß

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf einen (1) festgelegt und die der Kommissare auf einen (1). Zum einzigen Verwaltungsratsmitglied wird ernannt:

- Daniel SCHROD, Geschäftsführer, wohnhaft zu D-64850 Schaafheim, Frankenweg 12.

Zweiter Beschluß

Zum Kommissar wird ernannt:

- Malgorzata SCHROD, Hausfrau, wohnhaft zu D-64850 Schaafheim, Frankenweg 12.

Dritter Beschluß

Die Mandate des einzigen Verwaltungsratsmitglieds und des Kommissars enden am Tage der Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2017 befindet.

Vierter Beschluß

Die Anschrift der Gesellschaft lautet:

L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt die Anschrift der Gesellschaft abzuändern innerhalb der Gemeinde in der sich der statutarische Gesellschaftssitz befindet.

Fünfter Beschluß

Gemäß den Bestimmungen des Artikels 60 des Gesetzes über die Gesellschaften und Artikel 7 der gegenwärtigen Satzung, ist der Verwaltungsrat ermächtigt unter seinen Mitgliedern ein oder mehrere geschäftsführende Verwaltungsratsmitglieder welche befugt sind die Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift zu verpflichten für alles was die tägliche Geschäftsführung anbelangt (administrateur-délégué) zu bezeichnen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

Der unterzeichnete Notar, welcher der deutschen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, daß der Text der vorliegenden Urkunde auf Wunsch der Parteien in deutsch abgefaßt ist, gefolgt von einer englischen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, daß es der Wunsch der Parteien ist, daß im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text der deutsche Text Vorrang hat.

Und nach Vorlesung und Erklärung an den Erschienenen hat derselbe Uns Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Follows the English translation:

In the year two thousand twelve, on the twenty-fifth of May.

Before Us Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Has appeared:

- Daniel SCHROD, manager, residing in D-64850 Schaafheim, Frankenweg 12.

Such appearing party has requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme which he declared to organize among himself.

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a société anonyme is hereby formed under the title "DSV Holding AG".

Art. 2. The Corporation is established for an unlimited period from the date thereof. The Corporation may be dissolved prior by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 3. The Head Office of the Company is in Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Head Office of the Company, the Head Office of the Company may be transferred by decision of the board of directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in the one hand, in whatever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatever form, of any undertakings and companies having any object in whatever form, as well as, in the other hand, the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 5. The subscribed capital is set at THIRTY ONE THOUSAND EURO (31,000.- €) represented by THREE HUNDRED TEN (310) shares with a par value of HUNDRED EURO (100.- €) each, carrying one voting right in the general assembly. All the shares are, at the owner's option, in bearer or nominative form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares. The subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of Incorporation.

The company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Art. 6. The company is administrated by a Board comprising at least three members. It can be administrated by one director in case of unipersonal company. Their mandate may not exceed six years. The chairman is elected by the General Meeting.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law. The General Assembly or the Board of Directors may delegate all or part of the powers of the Board of Directors concerning the daily management of the Company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the company must be signed by two directors or by the sole signature of the managing director or by the president of the Board of Directors, or by the sole director.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the first Tuesday of the month of April at 10.00 o'clock at the Company's Head Office, or at another place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. To be admitted to the General Meeting, the owner of bearer shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting; any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not be a shareholder himself.

Art. 13. The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Assembly may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Transitory dispositions

- 1) The first accounting year will begin today and will end on December 31, 2012.
- 2) The first annual general meeting of shareholders will be held in 2013.

Subscription

The capital has been subscribed by the sole shareholder.

All these shares have been paid up in cash to the extent of one hundred per cent, and therefore the amount of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- €) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Statement

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about NINE HUNDRED AND FIFTY EURO (950.- €).

Extraordinary General Meeting

The appearing person takes the following resolutions in an extraordinary general meeting:

First resolved

The number of Directors is set at one (1) and that of the auditors at one (1).

The following one is appointed Director:

- Daniel SCHROD, manager, residing in D-64850 Schaaheim, Frankenweg 12.

Second resolved

Is elected as auditor:

- Malgorzata SCHROD, housewife, residing in D-64850 Schaaheim, Frankenweg 12.

Third resolved

Their terms of office will expire after the annual meeting which will approve the financial statements of the year 2017.

Fourth resolved

The address of the company is fixed in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

The Board of Directors is authorized to change the address of the company inside the municipality of the company's corporate seat.

Fifth resolved

Persuant to article 60 of the company law and article 7 of these Articles of Incorporation, the Board of Directors is authorized to elect one or more managing director(s) of the Company with such powers as are necessary to bind the Company with his (theirs) sole signature for the day-to-day management.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in German followed by an English translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German texts, the German version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surnames, Christian names, civil status and residences, the said appearing person signed with Us, the notary, the present original deed.

Signé: SCHROD, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2012. Relation: LAC/2012/25534. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2012.

Référence de publication: 2012076845/220.

(120108793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

3V Participations Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 67.800.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 26 août 2004, la démission de Monsieur Peter HENRY, 15, Via le Cattaneo, CH-6900 LUGANO, a été acceptée.

Luxembourg, le 27 JUIN 2012.

Pour: 3V PARTICIPATIONS LUXEMBOURG S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2012077495/15.

(120109305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

e-coloMe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4394 Pontpierre, 2A, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 154.866.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 8 juin 2012

La Lux-Fiduciaire SARL est remplacée par la LUX-FIDUCIAIRE Consulting SARL avec siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe, au poste de commissaire aux comptes. Ce mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2015.

Référence de publication: 2012077498/11.

(120109919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

A. Menarini Real Estate Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 113.833.

—
Extrait du Procès Verbal de l'Assemblée générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 28 juin 2012 au siège social

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé de renouveler le mandat des administrateurs suivants

Monsieur Alberto Giovanni ALEOTTI

Monsieur Jean-Paul CAPELLINI

Monsieur Andréa OLIVIERI

jusqu'à la prochaine assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2012;

- l'assemblée a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Giovanni RICCI ARMANI jusqu'à la prochaine assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2012;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2012.

Pour A. Menarini Real Estate Luxembourg S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2012077501/20.

(120109954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

exceet Group SE, Société Européenne.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 148.525.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012077499/11.

(120110138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

A. Menarini Participations Internationales S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 9.956.

Extrait du Procès Verbal de l'Assemblée générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 28 juin 2012 au siège social

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé de renouveler le mandat des administrateurs suivants

Monsieur Luca BRUNORI,

Monsieur Jean-Paul CAPELLINI et

Monsieur Giovanni d'AUBERT

jusqu'à la prochaine assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2012;

- l'assemblée a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Giovanni RICCI ARMANI jusqu'à la prochaine assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2012;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2012.

Pour A. Menarini Participations Internationales S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2012077502/20.

(120109952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Aberdeen Shopping 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 118.313.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 juillet 2012.

Aberdeen Property Investors Luxembourg S.A.

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2012077507/12.

(120111081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

A.N. International 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 153.260.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 64444 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012077503/10.

(120110375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Acorn (Luxco) 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.560,92.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 101.594.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2012.

Référence de publication: 2012077508/10.

(120110277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Adria Cable S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 128.082.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2012.

Référence de publication: 2012077509/10.

(120110142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Bormioli Rocco International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 15.620.

Extrait de la résolution écrite de l'associé unique de la société prise en date du 25 juin 2012

Le mandat de tous les administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2012 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Paolo Antoniotti, demeurant professionnellement au 1 Viale Martiri della Libertà, I-43036 Fidenza (Italie), président et administrateur délégué;

Giuseppe Cataldo, demeurant professionnellement à 19-21 Bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Mme Gabrielle Mingarelli, demeurant professionnellement à 19-21 Bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 68 Rue de Koerich, L-8437 Steinfort.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2012077608/24.

(120109876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Arneos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 55.426.

Le bilan consolidé de la société au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012077520/13.

(120110100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Amadecin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 154.734.

Les comptes annuels pour la période du 9 juillet 2010 au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012077516/11.

(120111046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Affiliated Computer Services Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 114.263.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 6 juin 2012

En date du 6 juin 2012, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Donna Reeves, en qualité de gérant de la Société et ce avec effet immédiat;
- de nommer Ian BRANCH, salarié, né le 25 mai 1968 à Guildford (Royaume Uni), demeurant professionnellement au 2 Highwoods Close, Marlow, Buckinghamshire, SL7 3PG (Royaume Uni), en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants:

- Gideon OVERTON
- Stuart KIRK
- Ian BRANCH

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2012.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2012077511/23.

(120110108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Tanael S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4962 Clemency, 8A, rue de Messancy.

R.C.S. Luxembourg B 169.689.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt juin.

Par devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

la société "AUDAX S.A.", une société anonyme constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 8A rue de Messancy, L-4962 Clemency, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 168 665,

représentée aux fins des présentes par:

Monsieur Fred GUETTI, employé privé, demeurant au 8A rue de Messancy, L-4962 Clemency, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de la susdite société avec pouvoir de l'engager valablement et en toutes circonstances par sa signature individuelle.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est précisé ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer:

Titre I^{er} .- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une crèche, d'une garderie et d'un foyer de jour pour enfants, l'accueil et la prise en charge éducative sans hébergement pour enfants, ainsi que le service de restauration et d'animation.

La société pourra également effectuer le transport des enfants dans le cadre de son activité tant régulière, que pédagogique.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 3. La société est établie pour une durée indéterminée.

La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 4. La société prend la dénomination de "TANAEL S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Clemency, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Titre III.- Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux (2) gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune ont été souscrites par la société "AUDAX S.A.", prédésignée, en sa qualité d'associé unique et libérées entièrement à leur valeur nominale par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à neuf cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi au 8A, rue de Messancy, L-4962 Clemency, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Le nombre de gérants est fixé à un (1).

Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Fred GUETTI, employé privé, né à Differdange (Grand-Duché de Luxembourg, le 21 octobre 1967, demeurant au 8A rue de Messancy, L-4962 Clemency, Grand-Duché de Luxembourg.

Conformément à l'article dix (10) des statuts de la présente société et vis-à-vis des tiers, le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

- 3.- Le gérant prénommé pourra nommer un ou plusieurs agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, Passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, le comparant prémentionné a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: F. GUETTI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 juin 2012. Relation: EAC/2012/8264. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 201207399/117.

(120108871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

Codic Development, Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 78.676.

EXTRAIT

Il résulte d'une lettre de démission datée du 7 juin 2012 actée par le conseil d'administration de la Société lors de la réunion tenue en date du 12 juin 2012 que Madame Sophie Goblet a démissionné de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet au 30 juin 2012.

Il résulte des décisions prises lors de cette même réunion du conseil d'administration de la Société du 12 juin 2012 que Monsieur Hervé Bodin, né le 4 novembre 1970 à Champigny-sur-Marne (France), résidant au 69, rue des Sevres, 92100 Boulogne-Billancourt (France) a été coopté en qualité de nouvel administrateur de la Société en remplacement de

l'administrateur démissionnaire, et ce avec effet au 30 juin 2012 et jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se prononcera sur son élection définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 2 juillet 2012.

*Pour la Société
Un mandataire*

Référence de publication: 2012077675/20.

(120110293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Ares Capital Europe (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 135.825.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Ares Capital Europe (Luxembourg) S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.*

Référence de publication: 2012077519/11.

(120110603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Débosselage Jos Mailliet s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9170 Mertzig, 36, rue de Michelbouch.
R.C.S. Luxembourg B 101.610.

*Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société DEBOSELAGE JOS MAILLIET S.à r.l. tenue le 27/06/2012 au
siège social, 36, Rue de Michelbouch L-9170 MERTZIG*

Le 27 juin 2012 à Mertzig, se sont réunis les associés

Alain FRANK	255 parts
Joseph RIES	245 parts

Résolutions

1. Les associés acceptent la démission de Monsieur Joseph Mailliet, demeurant Grondwee, L-9045 Hirtzhof comme gérant technique et la démission de Monsieur Alain Frank, demeurant 4, rue de Vianden, L-9841 Wahlhausen comme gérant administratif.

L'Assemblée désigne comme nouveau gérant technique pour une durée indéterminée

Mr. Alain Frank, débosseleur - peintre de véhicules, demeurant 4, rue de Vianden, L-9841 Wahlhausen.

et

désigne comme nouveau gérant administratif pour une durée indéterminée

Mr. Joseph Ries, débosseleur - peintre de véhicules, demeurant 16, Alewee, L-8552 Oberpallen.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par les associés.

FRANK Alain / RIES Joseph

Associé, gérant technique / Associé, gérant administratif

4 rue de Vianden / 16, Alewee

L-9841 Wahlhausen / L-8552 Oberpallen

255 parts / 245 parts

Référence de publication: 2012077706/27.

(120110351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Asconia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 151.540.

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012077522/11.

(120110963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Astra Sicav - SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Münsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 133.710.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg après approbation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 22 Mai 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 juin 2012.

Référence de publication: 2012077523/11.

(120110224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Hudson Euro Co. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 72.175.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012077861/9.

(120110197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

I.F.P.S. International Fall Protection Systems s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 146.186.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012077862/9.

(120110726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Verbena Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 168.942.

EXTRAIT

Conformément à la cession de parts sociales du 6 juin 2012, Travis Investments SARL, avec adresse au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a vendu ses 12.500 parts sociales détenues dans la société Verbena Finance S.à r.l. à Patrick Leyseele, résidant au 27A Rendekensstraat, 9070 Heusden, Belgique.

Les parts sociales sont désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts sociales
Patrick Leyseele	12.500
Total	12.500

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 juin 2012.

Référence de publication: 2012078251/20.

(120110291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.
